Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le 18/07/2023
ID : 080-218001576-20230718-AR20307010-AR

République française — Département de la Somme

# VILLE DE CAMON

Réglementation du stationnement et de la circulation
Rue Jules GUESDES

**Le Maire de la Ville de CAMON,**
Vu les Articles L 2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 610-5 du code pénal,
Vu l'article R417-10 du Code de la route,
Vu la demande de la société EUROVIA PICARDIE d'interdire le stationnement et la circulation rue Jules GUESDES
Vu la remise en état des caniveaux.
Considérant ces faits il convient d'interdire le stationnement et la circulation au droit des travaux rue Jules GUESDES.

## ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation sera interdit au droit des travaux rue Jules GUESDES, du mardi 18 juillet 2023 au vendredi 21 juillet 2023.

Article 2 : La fourniture, la mise en place, la maintenance de la signalisation routière appropriée à ces prescriptions sont à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : - Monsieur le Maire de CAMON,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont :

**Ampliation sera adressée à :**
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme,
- Monsieur Lecoq, Directeur des Services Techniques.
- Société EUROVIA PICARDIE,

Fait à CAMON, le 18 juillet 2023.

Jean Claude RENAUX
Maire de CAMON.
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

MAIRIE DE CAMON SOMME

AR 2023-07-010